

# Rapport d'orientation budgétaire 2025

Conseil Municipal du 13 mars 2025

Vu pour être annexé à la délibération n°01/15 - 03/2025 du 13 mars 2025 :

Le maire,  
Bruno FICHEUX

Le secrétaire de séance,  
Michel DEHAENE





# Sommaire

**I/ Introduction**

**II/ Contexte national**

**III/ Situation de la collectivité**

**IV/ Rétrospective 2019-2024**

**V/ Evolution de la fiscalité directe locale**

**VI/ Section de fonctionnement orientation 2025-2026-2027**

**VII/ Etat et gestion de la dette**

**VIII/ Programme pluriannuel d'investissement 2025-2026**





---

# I/ INTRODUCTION

---



## I - INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), prévu à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les 10 semaines précédant l'examen du Budget Primitif pour les communes adoptant la nomenclature M.57.

Au cours du débat budgétaire, il est présenté à l'assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires envisagées qui portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement (des éléments prospectifs pour 2025 doivent obligatoirement apparaître) ;
- Les engagements pluriannuels ;
- La structure de la dette.

Les objectifs de ce rapport sont multiples :

- Permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations stratégiques de l'action municipale qui correspondent aux priorités affichées dans le budget primitif ;
- Informer sur la situation financière de la ville ;
- Faire part des perspectives tant en terme de fonctionnement que d'investissement pour le budget 2025.

Pour toutes les communes de plus de 3500 habitants, le rapport d'orientation budgétaire doit contenir les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette.







---

## **II/ CONTEXTE NATIONAL**

---



## **II – CONTEXTE NATIONAL**

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2025. En effet, le contexte national particulier de cette année a été pris en compte pour permettre d'élaborer les partis pris retenus dans la construction budgétaire.

Dans sa note de conjoncture du 23 janvier, l'Insee confirme que l'activité économique française a accéléré au troisième trimestre 2024 liée aux jeux olympiques et paralympiques. Selon les enquêtes de conjoncture, la situation reste morose : l'indicateur de climat des affaires se maintient à un niveau inférieur à sa moyenne d'une longue période depuis plusieurs mois et reste mal orienté. Dans l'industrie, les perspectives des entrepreneurs sont dégradées dans toutes les branches, hormis les matériels de transport grâce à l'aéronautique. Les entrepreneurs du bâtiment sont également pessimistes quant à leurs activités en particulier pour la construction neuve.

Au total la croissance annuelle pour 2024 s'élèverait à +1,1% comme en 2023. L'acquis de croissance à mi-année pour 2025 serait modeste, à + 0,5%. Cette prévision demeure entourée d'incertitudes, notamment concernant la situation politique en France. L'OCDE prévoit une croissance du PIB zone EURO à +0,8 % en 2024 et une légère amélioration à +1.1 % en 2025.

### **Le marché de l'emploi régional :**

Selon l'INSEE dans sa note de conjoncture 2<sup>ème</sup> trim. 2024, le nombre d'emplois salariés en 2024 reste stable depuis 1 an. L'emploi salarié progresse dans l'industrie et les services non marchands, notamment dans la santé (+0.4%). Il recule dans le tertiaire marchand (immobilier, commerce et réparation de véhicules notamment), ainsi que l'agriculture et la construction (-0,5%). Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, le taux de chômage diminue de 0,2 point dans les Hauts-de-France, pour le second trimestre consécutif. Il s'établit désormais à 9% de la population active (contre 7,3% en France hors Mayotte), soit le taux le plus élevé des régions de France métropolitaine. Il est de 9,5% dans le Nord.

Le nombre de demandeurs d'emploi dans la région est à la baisse, avec 508 880 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, au 2<sup>ème</sup> trim. 2024, soit - 0,4 % par rapport à 2023 (-1900 personnes). Dans le Département du Nord ce chiffre est en légère hausse depuis 1 an (+0,1%).

### **Les données macroéconomiques :**

La loi de finances pour 2025 prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025 après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. Dans cet objectif, une baisse des dépenses de l'Etat et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposées.

La loi de finances pour 2025 a été promulguée le 14 février 2025. Elle a été bâtie sur les hypothèses d'une croissance économique de 1,1% et d'une inflation moyenne de 1,8%. En décembre, la banque Française envisageait pour 2024 une croissance de 1,1% et d'une inflation à 1,6%. Le plan de programmation de finances publiques 2023-2027 prévoit une croissance estimée à 1,7 à 1,8% en 2024.

### **III/LOI DE FINANCES 2025 – Les grandes lignes intéressant les collectivités locales**

La loi de finances prévoit un effort budgétaire de 2,2 Md€ des plus grandes collectivités locales au lieu des 5Mds envisagés par le Gouvernement « Barnier ». Selon l'AMF les collectivités participeront au redressement de la dette publique à hauteur de 11 Md€.

Le fonds vert destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024 mais moins que prévu initialement.

Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité est créé au taux de 0,15% ; cette contribution prélevée sur la masse salariale des entreprises de + de 11 salariés.

Pour les départements, ils pourront relever le plafond des droits de mutations à titre onéreux (DMTO) de 4,5% à 5% pendant 3 ans. Ils pourront également décider de réduire ou d'exonérer des DMTO pour les primo-accédants.

#### **Dotations, compensation, subvention et péréquation :**

La loi de finances pour 2025 prévoit une augmentation de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de 150 millions d'euros, soit 27,4 Md€.

L'enveloppe du fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, est réduite de 2,5Md€ en 2024 à 1,15 Md€ en 2025.

La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) reste stable. Cependant la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement local) diminue de 150 M€ pour permettre d'abonder la DGF du même montant.

La DCRTP et la FDPTP, issues de la suppression de la taxe professionnelle, servent de variables d'ajustement des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. En 2025, la DCRTP diminue de 429 M€, tandis que la dotation garantie des FDPTP baisse de 58 M€.

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales se substitue au fonds de réserve initialement prévu dans le projet de loi de finances. En 2025, il prévoit un prélèvement de 1 Md€ sur les recettes fiscales des collectivités territoriales, dont 500 millions d'euros pour le bloc local, répartis équitablement entre les communes et les intercommunalités.

#### **Fiscalité locale et autres taxes :**

La loi de finances pour 2025 opère une modification technique pour aligner les modalités d'indexation sur l'inflation de la taxe de séjour selon les modalités de principe prévues au CIBS dans un but de simplification et de clarification.

Les fractions de la TVA allouées en 2025 aux collectivités territoriales sont gelées à leur niveau de 2024. Pour les collectivités du bloc communal, ces fractions de TVA compensent la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises).

La loi de finances pour 2025 prévoit une hausse du plafond de la taxe municipale sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage des déchets ménagers en le limitant à 2 €/tonne.

### **Fonction publique :**

Selon la loi de finances pour 2025, le fonctionnaire en congé de maladie perçoit, pendant trois mois, non plus l'intégralité de son traitement, mais 90%. Cela s'applique aux congés de maladie accordés à partir du 1<sup>er</sup> mars 2025. Le fonctionnaire conserve ses droits à la totalité du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence.

Le décret 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif aux taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL prévoit une augmentation du taux de cotisation employeur à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025 de 3 points par an et ce jusqu'en 2028. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le taux de cotisation passe de 31,65% à 34,65 %, en 2026 le taux passe de 34,65 % à 37,65 %, en 2027 le taux passe de 37,65% à 40,65 %, et en 2028, le taux passe de 40,65 % à 43,65%. Ces évolutions de taux permet à l'Etat d'économiser 12 Milliards d'euros.





---

## **III/ SITUATION DE LA COLLECTIVITE**

---





## I - Situation comptable (au 31/12/2024) (montants arrondis à l'€)

### ➤ Section de fonctionnement

Dépenses : 6 023 011 €  
Recettes : 7 090 975 €

<b>Excédent 2024 :</b>	<b>1 067 964 €</b>
Excédent N-1 :	4 893 094 €
Virement à la section d'investissement :	//// €
<b>Excédent cumulé :</b>	<b>5 961 058 €</b>

### ➤ Section d'investissement

Dépenses : 3 343 011 €  
Recettes : 2 310 127 €

<b>Déficit 2024 :</b>	-	<b>1 032 884 €</b>
Excédent N-1 :	+	544 849 €
<b>Déficit cumulé :</b>	-	<b>488 035 €</b>

**EXCEDENT TOTAL  
(fonctionnement/investissement) : 5 473 023 €**

### ➤ Reste à réaliser pour la section d'investissement :

Dépenses :	-	1 137 837 €
Recettes :	+	1 224 311 €
<b>Total RAR :</b>	<b>+</b>	<b>86 474 €</b>

**EXCEDENT TOTAL – RAR / 5 559 497 €**





---

# **IV/ RETROSPECTIVE 2019-2024**

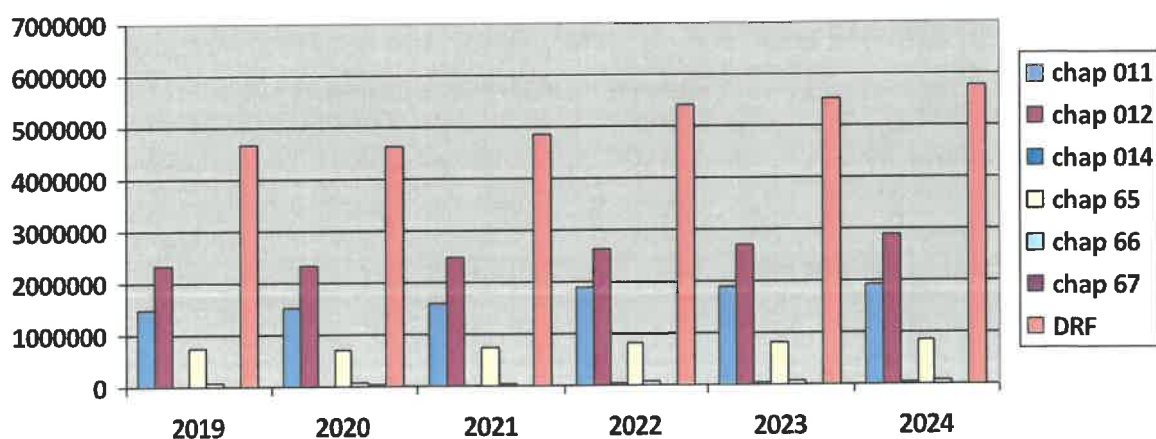
---



## I - SECTION DE FONCTIONNEMENT – RETROSPECTIVE 2019 -2024

**A /Evolution des dépenses réelles** (les mouvements réels de la balance générale - montants en €)

Désignations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution % 2023/2024
011 - Charges à caractère général	1 492 011	1 524 336	1 603 295	1 872 496	1 891 754	1 929 472	+1,99%
012 - Charges de personnel	2 351 847	2 334 026	2 472 295	2 625 861	2 703 694	2 889 960	+6,89%
014 – Atténuation de produits	2 501	2 140	2 567	23 563	21 561	34 752	+61,18 %
65 – Autres charges de gestion courante	740 832	695 556	732 183	811 182	815 391	847 951	+3,99%
66 – Charges financières	67 452	60 807	54 135	67 878	68 008	59 371	-12,70%
67 - charges exceptionnelles	10 097	51 130	4 591	4 210	5 050	7 206	----
68 –dotations aux amortissements et provisions				1300	777	0	
<b>Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement (hors chap. 67 et 68)</b>	<b>4 654 643</b>	<b>4 616 865</b>	<b>4 864 475</b>	<b>5 400 980</b>	<b>5 500 408</b>	<b>5 768 715</b>	<b>+4,88%</b>



## Evolution des Subventions aux organismes extérieurs – chapitre 65

No de compte	Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	2024
6553	Contributions au SDIS	232 199 €	236 485 €	240 025 €	248 415 €	264 672 €	280 651 €
65561	Contribution aux organismes de regroupement	36 033 €	10 758 €	2 848 €	1 356 €	9 314 €	5 338 €
65748	Subvention aux personnes de droit privées	150 173 €	126 621 €	107 720 €	161 376 €	146 748 €	166 614 €
657362	CCAS	105 000 €	105 000 €	145 000 €	165 000 €	165 000 €	145 000 €
6558	Autres contributions	92 063 €	91 026 €	100 142 €	90 835 €	83 093 €	87 287 €
<b>Total</b>		<b>615 468 €</b>	<b>569 890 €</b>	<b>595 735 €</b>	<b>666 982 €</b>	<b>668 827 €</b>	<b>684 890 €</b>

\*Compte 65561 : Rappel : - 130 000 € en 2018 effet du transfert de compétence eau assainissement à la CCFL – Montant répercuté en moins dans l’attribution de compensation

### Echantillon de comparaison ville d’Estaires et villes de même strate démographique et de même configuration.

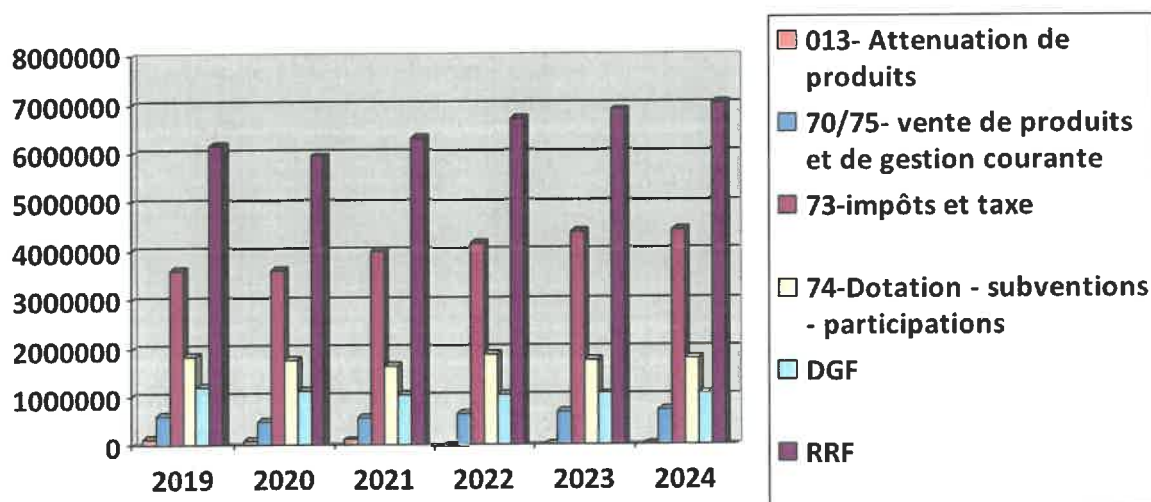
Les moyennes présentées ont été calculées sur la base d'un échantillon présentant les mêmes caractéristiques de la ville d’Estaires (sources de données de la banque postale 2023)

	Année de référence 2023	Evolution 2023/2022	En €/habitants Estaires	Echantillon
<b>Dépenses de gestion en K€</b>	<b>5432</b>	<b>+1.9%</b>	<b>820 €</b>	<b>1080 €</b>
011 – charges à caractère général	1892	+1%	286€	312 €
012- charges de personnel	2704	+3%	408 €	617 €
65 – Autres charges de gestion courante	815	+0.5%	123€	123 €

**B/ Evolution des recettes réelles de fonctionnement période 2018-2023**  
(montants en €)

Désignations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution % 2023/2022
013 - Atténuation de produits	151 901	101 133	121 759	40 473	36 133	<b>41 372</b>	<b>+14,50%</b>
70 - Ventes de produits –prestations de service	361 673	254 350	339 460	392 281	438 360	<b>408 328</b>	<b>-6,85%</b>
75 – Autres produits de gestion courante	240 365	240 104	241 294	245 796	265 749	<b>326 307</b>	<b>+22,79%</b>
73 - Impôts et taxes	3 592 558	3 605 013	3 988 193	4 160 455	4 397 502	<b>4 441 044</b>	<b>+ 0,99%</b>
74 - Dotations – subventions - participations	1 824 649	1 750 566	1 629 356	1 868 289	1 757 050	<b>1 805 155</b>	<b>+2,74%</b>
<i>Dont DGF (DF – DSR – DNP) en K€</i>	<i>1 202 761</i>	<i>1 124 840</i>	<i>1 050 595</i>	<i>1 052 471</i>	<i>1 068 728</i>	<b><i>1 079 381</i></b>	<b>+1 %</b>
77 - Autres produits – produits exceptionnels	466 353	167 761	132 235	4 673	162 644	<b>14 793</b>	<b>----</b>
<b>Total des Recettes Réelles de Fonctionnement (hors chap 77)</b>	<b>6 171 146</b>	<b>5 951 166</b>	<b>6 320 062</b>	<b>6 707 293</b>	<b>6 894 794</b>	<b>7 022 206</b>	<b>+1,85%</b>

**\*74** : Les frais de remboursements des salles par les collèges sont imputés au chapitre 75 – suppression de l'aide exceptionnelle CAF qui était de 57000 € - diminution des contrats PEC



**Echantillon de comparaison (ville Estaires – villes de même configuration) – Source la Banque Postale – année de référence 2023**

	Année réf. 2023	Evolution 2023/2021	En €/ habitants Estaires	Echantillon
<b>Recettes de gestion en K€</b>	<b>6895</b>	<b>+2,8%</b>	<b>1041€</b>	<b>1300€</b>
70 – ventes de produits – prestation de service	438	+11,7%	66 €	96 €
73 – impôts et taxes	4398	+5,7%	664 €	880 €
74 – Dotations et participations	1757	-6%	265 €	274 €
75 – Autres produits de gestion courantes	266	+8,1%	40 €	36 €
Autres recettes de gestion	36	-10,7%	5 €	14 €

**Ratios – Echantillon 2023**

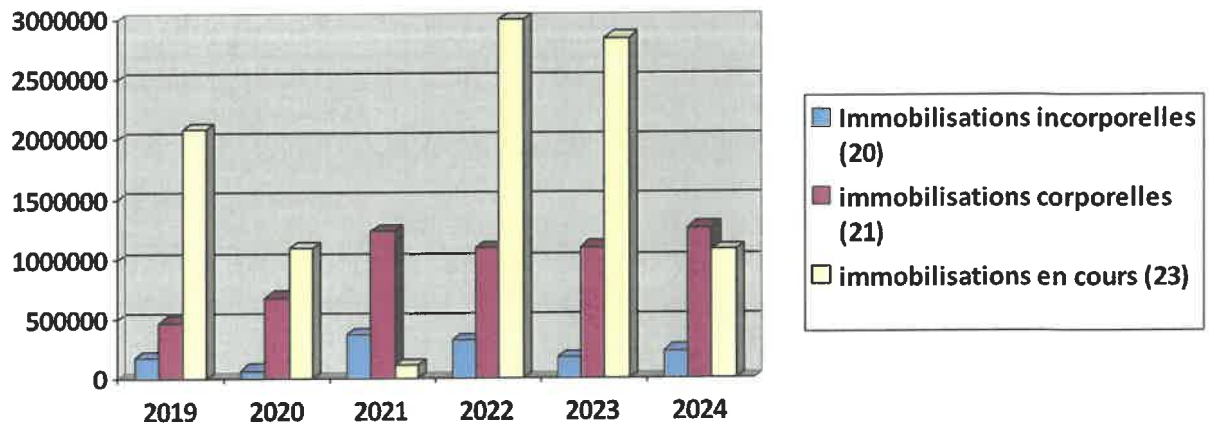
	Estaires	Echantillon
Impôts et taxes/Recettes de fonctionnement	62,3 %	67,8%
Contribution directes/Recettes de fonctionnement	34,7%	44,2%



## II - SECTION D'INVESTISSEMENT – RETROSPECTIVE 2019 -2024

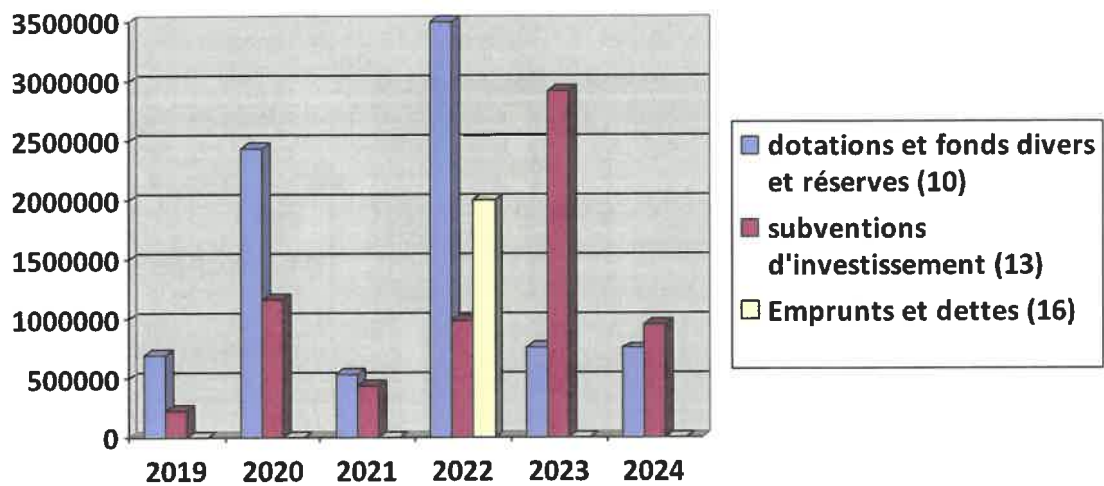
### A/ Evolution des dépenses d'investissement

Désignations	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Immobilisations incorporelles (20)	182 647 €	78 145 €	369 145 €	322 665 €	181 350 €	239 080 €
Immobilisations corporelles (21)	478 412 €	685 851 €	1 204 731 €	1 089 546 €	1 100 258 €	1 260 368 €
Immobilisations en cours (23)	2 088 668 €	1 093 000 €	124 551 €	2 992 765 €	2 841 212 €	1 074 440 €



## B/ Evolution des recettes d'investissement 2019 - 2024

Désignations	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotations et fonds divers et réserves (10)	690 617 €	2 438 738 €	529 871 €	3 491 850 €	756 453 €	752 881 €
Subventions d'investissement (13)	232 847 €	1 167 141 €	442 937 €	990 294 €	2 918 094 €	957 402 €
Emprunts et dettes (16)	0 €	0 €	0 €	2 000 000 €	0	0





---

# **V/ FISCALITE DIRECTE LOCALE**

---



## I - Evolution de la fiscalité directe locale

### Rappel des taux d'imposition avant suppression de la TH avant 2020

Taux de la taxe d'habitation	:	20.68 %
Taux de la taxe sur le foncier bâti	:	17.44 %
Taux de la taxe sur le foncier non-bâti	:	52.02 %

### Rappel des Taux d'imposition votés en 2021 - 2024 :

Taux de la taxe sur le foncier bâti :	:	36,73 %
(Ancien taux communal 17,44% + 19,29 % taux départemental transféré)		
Taux de la taxe sur le foncier non-bâti :	:	52,02 %

**Conformément aux engagements pris par la municipalité depuis 2008, renouvelés en 2014 et 2020, le taux communal des 3 taxes locales n'augmentera pas jusqu'en 2026. Il est rappelé que la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée.**

### 1/ Rappel de la réforme de la fiscalité locale :

La taxe d'habitation sur les résidences principales, effective depuis 2020, a été supprimée pour l'ensemble des contribuables depuis 2023.

L'Etat a prévu une compensation à l'euro près de la perte des recettes issues de la taxe d'habitation.

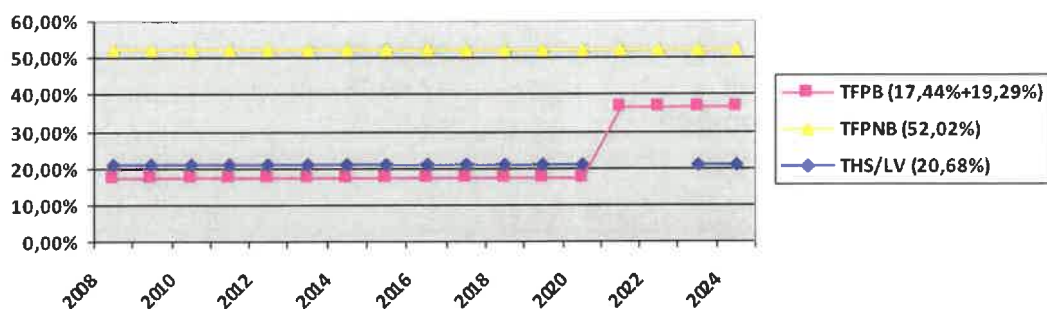
Ainsi, depuis 2021 la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par les départements est transférée aux communes modulées à la hausse ou à la baisse d'un coefficient correcteur pour tenir compte des recettes perçues sur **la base des taux votés en 2017** et sur les **bases fiscales de 2020**.

La compensation étant prévue à l'euro près pour les collectivités, un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur est mis en place afin de corriger les écarts de produits générés par ce transfert.

Ce coefficient résulte du rapport entre les produits fiscaux avant et après la réforme. S'il est supérieur à 1, la commune est sous compensée par le transfert de la part départementale de TFPB. S'il est inférieur à 1, la commune est sur-compensée.

La commune d'Estaires étant une commune sous-compensée son coefficient correcteur appliqué en 2024 est de **1,322806**.

## 2/ Evolution des taux de la fiscalité directe locale 2008 – 2024

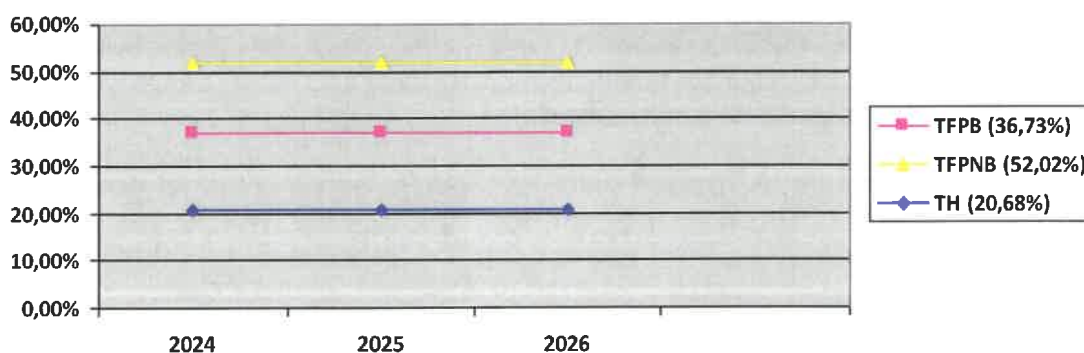


## 3/ Perspective des taux de la fiscalité directe locale 2024-2026

Depuis 2023, le taux de la taxe d'habitation n'est plus gelé comme les années précédentes. Les communes doivent obligatoirement voter un taux TH pour les résidences secondaires et les logements vacants ainsi que pour les autres locaux meublés non affectés à la résidence principale. Pour 2024, il sera proposé d'appliquer le taux appliqué depuis 2008, soit 20,68%.

La commune d'Estaires s'engage **à ne pas augmenter les taux d'imposition** sur toute la durée du mandat et ce jusqu'en 2026.

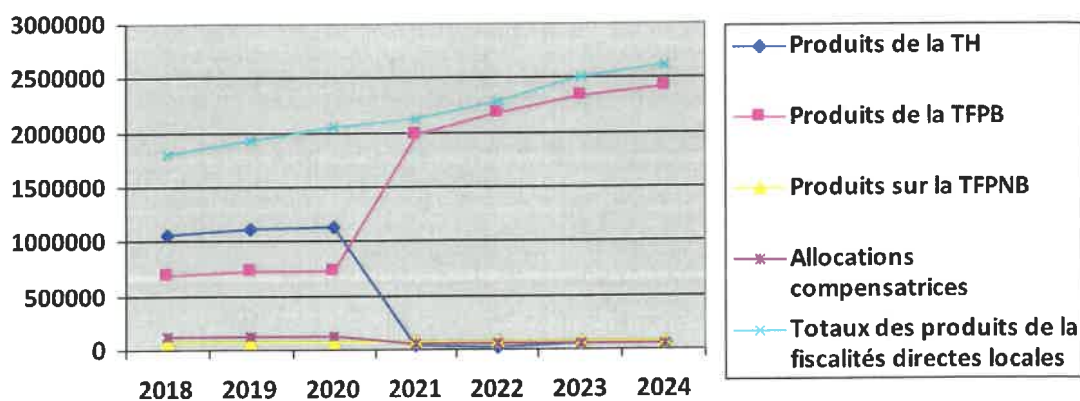
### Projection des taux de fiscalité sur le mandat 2024 - 2026



#### 4/ Evolution des produits issus la fiscalité directe locale 2018-2024

RECAPITULATIF DES PRODUITS DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE – 2018 -2024							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits de la taxe d'habitation	1 056 055 €	1 110 906 €	1 135 952 €	28 841 €	23 702 €	52 115 €	52 940 €
Dont la THLV	14 767 €	12 201 €	12 194 €	-12 468 €	12 406 €	19 384 €	22 214 €
Produits de la taxe Foncière	689 117 €	718 032 €	732 131 €	1 547 372 €	1 627 979 €	1 746 684 €	1 823 029 €
Coefficient correcteur				434 854 €	538 452 €	578 113 €	603 268 €
Produits de la taxe Foncière sur les propriétés non bâties	61 937 €	63 052 €	63 829 €	63 843 €	65 745 €	69 347 €	71 900 €
<b>Totaux des produits fiscalité directe locale</b>	<b>1 807 109 €</b>	<b>1 891 990 €</b>	<b>1 931 912 €</b>	<b>2 074 910 €</b>	<b>2 255 878 €</b>	<b>2 446 259 €</b>	<b>2 551 137 €</b>
Allocations compensatrices	119521 €	120 716 €	121 923 €	48 454 €	51 000 €	56 178 €	57 986 €

#### Evolution des produits issus la fiscalité directe locale 2018-2024



#### 5/ Projection des produits issus la fiscalité directe locale 2024-2026

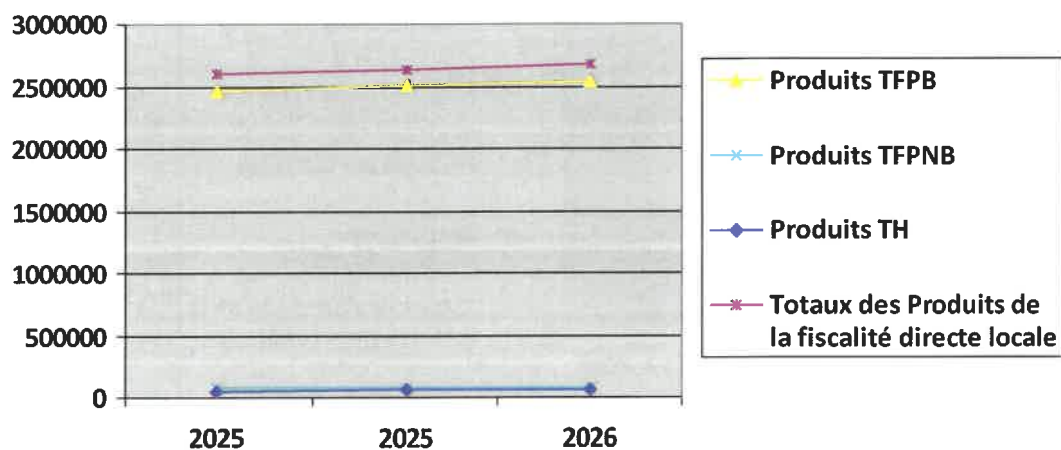
	2025	2026	2027
THLV + TH autres que les logements vacants	53 800 €	54 600 €	55 400 €
Produits de la TFPB	1 854 000 €	1 881 800 €	1 910 000 €
Coefficient correcteur	613 000 €	622 000 €	631 000 €
Total produits Taxe Foncière	2 467 000 €	2 503 800 €	2 541 000 €
Produits de la taxe Foncière sur les propriétés non bâties	73 100 €	74 200 €	75 300 €
Totaux des produits fiscalité directe locale	2 593 900 €	2 632 600 €	2 671 700 €
Allocations compensatrices Foncier bâti	58 900 €	59 800 €	60 700 €

NB /Application de la révision des bases TFPB en fonction de l'évolution de l'indice à la consommation harmonisée sur la base de 2024 1,7% puis indice référence 1,5 %.

Depuis 2021, les communes bénéficient des allocations compensatrices de la TFPB perçues par le département.

**Valeurs locatives des locaux professionnels, établissements industriels :** Depuis 2021, les taux d'intérêt applicables auxdites valeurs sont divisés par deux les ramenant de 8% à 4%, net. Les produits industriels de la commune sont donc divisés par 2.

### Projection des produits issus la fiscalité directe locale 2022-2026







---

---

# **VI/ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 - 2027**

---

---



## **I - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **A/ Evolution des dépenses de fonctionnement 2025-2027**

La volonté de l'équipe municipale est de poursuivre ses projets et de gérer les services municipaux proposés aux Estairois dans le cadre d'une gestion budgétaire saine, ambitieuse et rigoureuse.

Comme chaque année, un budget par service est proposé et sera validé afin de maîtriser et d'optimiser les dépenses dans les chapitres de charges à caractère général, de gestion courante et de personnel. Les services se décomposent de la façon suivante : Services techniques / Enfance – Jeunesse – Education - Culture/ Ressources humaines / Affaires Générales. Un contrôle de gestion est réalisé tous les deux mois, afin de contrôler les budgets des services et le niveau des dépenses.

Par une gestion stricte des dépenses de fonctionnement, celles-ci ont subi une diminution entre 2014 et 2018 (- 1,6% en moyenne/an), et entre 2019 et 2020 (- 0,8%). Comme prévu les dépenses de fonctionnement sont reparties à la hausse sur la période de 2022 à 2024 soit + 21% par rapport à 2021. Cette évolution suit la tendance nationale d'inflation de 20 % sur les 3 dernières années. Les prix à la consommation ralentissent fortement en décembre 2024 et passe 1,8%.

L'inflation des prix à la consommation et des dépenses d'énergie a fortement impacté le budget en 2022 et 2023 – 2024 sur le chapitre 011. Toutefois, par une gestion raisonnée, la commune a réussi à contenir ses dépenses à caractère général à 1,99% sur le chapitre 011. En ce qui concerne le chapitre 012 (+6%), l'évolution est liée au GVT, à la revalorisation du SMIC et au point d'indice, à la création d'un nouveau service de recueil des titres d'identité et à l'internalisation du service de restauration.

Les dépenses de fonctionnement ont évolué de 4,88% 2024.

La collectivité devra encore faire face à l'augmentation massive jamais connue des prix de l'énergie et notamment sur le gaz. Pour 2025, la commune poursuivra ses actions de rénovation de son patrimoine afin de permettre une réduction des dépenses énergétiques.

Pour 2025, la commune s'est engagée dans le développement des services publics par la poursuite du service de délivrance des titres sécurisés (cartes d'identités, passeports).

La commune envisage pour l'année 2025 de maintenir ses équilibres financiers et prévoit une évolution des dépenses de fonctionnement de l'ordre de + 5% afin de couvrir les dépenses incompressibles liées à l'inflation globale des dépenses à caractère général et notamment celle liée à la flambée des prix de l'énergie, aux primes d'assurances et à l'entretien des trottoirs et de voirie et aux évolutions liées au coût de maintenance. De même cette évolution tient compte de l'enveloppe allouée aux commerçants pour la perte de chiffres d'affaires subie durant les travaux de requalification du centre ville.

Cette évolution tient également compte de l'évolution réglementaire des dépenses du personnel communal et notamment l'augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL de 12 points pour la période 2025-2028.

Pour les exercices suivants, il est prévu de maintenir l'évolution totale des dépenses de fonctionnement entre + 1,5% et + 2%. Cette maîtrise des dépenses devra nécessiter une gestion rigoureuse.

La digitalisation des services représente une charge supplémentaire qui s'accroîtra d'année en année.

La sécurité est une thématique au cœur des préoccupations de la municipalité. Ainsi la collectivité souhaite poursuivre le développement de la police municipale par l'armement de ses agents et de la mise en place du CLSPD. La commune souhaite poursuivre le déploiement du système de vidéo protection mis en place en 2022.

Enfin, la Municipalité poursuit son engagement de soutenir les commerces du centre-ville par le biais d'une indemnité afin de compenser les pertes de chiffres d'affaires liés à la réalisation des travaux de requalification du centre-ville.

### **Evolution des dépenses à caractère général – chapitre 011:**

**Pour 2025**, la collectivité prévoit une évolution d'environ 4% des charges à caractère général par rapport aux prévisions budgétaires 2024. Les prévisions 2025 tiennent compte de l'inflation des prix à la consommation prévue pour 2025 et de l'évolution des prix des énergies, de l'électricité et de gaz, des renouvellements de contrats avec les différents prestataires.

La commune adhère au groupement de commandes du TEF (Territoire Energie Flandre) pour la fourniture de l'électricité. Le contrat est conclu avec octopus au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les tarifs de l'électricité devraient baisser de 10 %

En ce qui concerne le prix du gaz, le prix du PEG mensuel qui compte pour 80% dans le calcul de l'approvisionnement est en hausse de 17,8% entre février 2025 et juin 2025. Il conviendra de tenir compte cette évolution ainsi que l'augmentation des contributions dues au titre de la TICGN mis en place en 2024. Pour rappel, le contrat d'exploitation de chauffage et de gestion déléguée a été conclu en juin 2021 avec DALKIA, celui-ci est basé sur l'indice PEG. Par ailleurs, il convient également d'intégrer dans le coût de l'exploitation du chauffage au nouveau complexe Henri Durez.

De même, le budget devra prévoir les évolutions des dépenses liées aux augmentations des contrats de prestation de services :

- Evolution en matière de la restauration collective liée à la loi EGALIM et l'inflation des coûts de matières premières – évolution du coût du repas à 10%.
- Evolution des dépenses de maintenance :
  - Maintenance informatique liée à la modernisation de l'administration numérique afin de permettre la mise en place du

- télétravail des agents et des nouveaux outils numériques (visioconférence, messagerie 360, déploiement de la téléphonie...) :
      - Maintenance vidéo protection
- Evolution des dépenses de télécommunications liées à l'installation de la fibre dans les bâtiments communaux ;
- Renouvellement des contrats d'assurance (dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile). La commune avait déjà subi une augmentation de ses contrats d'assurance en 2024 de + 20 000 €. À la suite du renouvellement des contrats d'assurance au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la commune subira de nouvelles augmentations de 20 000 €.
- Intégration des dépenses liées à l'externalisation ;
  - L'externalisation du service informatique coût 7 000 € /an-
  - Poursuite de l'externalisation des prestations de nettoyage : école Pergaud et école prévert – nouveau contrat au 1/01/2024 : 40 000€/an –
  - Poursuite de l'externalisation des prestations d'entretien des terrains (tontes) – groupement commandes CCFL : 50 000 €
- Intégration de la réfection des trottoirs quartiers rue Pasteur, Julien Perche, Roger Verwaerde et Ferry et de la signalisation horizontale à réaliser pour donner suite aux travaux de voirie menés par la CCFL : Un budget de 205 000 € y est alloué en 2025 – et 100 000 € en 2026 et 2027.
- Evolution des dépenses « fêtes et cérémonies » : La collectivité souhaite maintenir les manifestations habituelles « Estiv'ânes », fête du patrimoine, festivités de la pentecôte, marché de Noël et s'engager dans des manifestations ponctuelles liées au jumelage par exemple...
- Evolution des dépenses de location des futurs locaux de la police municipale rue du Lieutenant Ernout : + 10 000 €/an
- Intégration du remboursement du crédit-bail gendarmerie de 212 000/an.
- **Prise en compte de l'évolution des charges courantes soit environ 4% en 2025 et 2% – 2026 – 2027.**

### **Evolution des charges du personnel : chapitre 012 :**

Pour 2025 la commune prévoit une revalorisation de la masse salariale d'environ + 5 % par rapport aux prévisions budgétaires 2024, qui comprend :

- La revalorisation des agents de la catégories C suite à l'évolution du SMIC
- Le GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité) : 2,8%
- L'augmentation progressive de 12 points des cotisations CNRACL entre 2025 et 2028 : Coût pour la collectivité 160 000 € répartie sur les 4 années (soit + 40 000 €/2025 – + 40 000 €/2026 + 40 000 € / 2027 + 40 000 € /2028)
- L'augmentation de la cotisation assurance vieillesse d'un point : 12 000 €
- Les avancements de grade et promotion interne.
- La revalorisation du SMIC à 2 % au 1<sup>er</sup> novembre 2024.
- La réduction de contrats PEC. Des solutions alternatives sont mises en œuvre par le recours à l'apprentissage – reconduction des contrats d'apprentissage (10 contrats d'apprentissage)
- La pérennisation de certains agents contractuels soit 3 agents : + 15 000 €/an

- Renouvellement d'un agent contractuel pour le déploiement du service des titres d'identité.
- Prise en compte des 3 départs de la collectivité : 2 départs à la retraite en 2024 ; 1 départ par voie de mutation, les 3 agents sont remplacés.

Le parti pris pour l'évolution de la masse salariale sur les années 2025 à 2027 : + 2,8 % d'évolution sur les charges de personnel qui correspond au GVT auxquels s'ajoute chaque année les cotisations CNRACL de 40 000 €.

#### **Evolution des charges de gestion courante – chapitre 65**

- Maintien des subventions aux associations – mise en place de subvention exceptionnelle afin de promouvoir le sport de haut niveau féminin avec des objectifs à atteindre.
- Maintien de l'enveloppe de 100 000 € pour le soutien aux commerces du centre- ville dans le cadre de la réalisation des travaux de requalification du centre-ville ;
- Prise en compte de la participation communale au CCAS : 150 000 €
- Augmentation de la contribution du SDIS : + 8 000 € en 2025 – en 2023 et 2024 la contribution avait augmenté de 16 000 € par rapport à 2022 et 2023.
- Augmentation des contributions aux autres organismes (école privée...) – prise en compte de la revalorisation du forfait scolaire des écoles privées sous contrat d'association en lien avec les effectifs.
- Maintien des subventions annuelles pour les associations sur la base de 2024

#### **Evolution des atténuations de produits – chapitre 014**

- Prise en charge du FPIC par la CCFL (-130 000 €) : 2025 – 2026 - 2027
- Prise en compte des pénalités loi SRU pour 2025
- Prise en compte des dégrèvements jeunes agriculteurs

#### **Evolution du chapitre 66**

Il est pris en compte les charges financières inhérents aux différents emprunts souscrits et en cours.

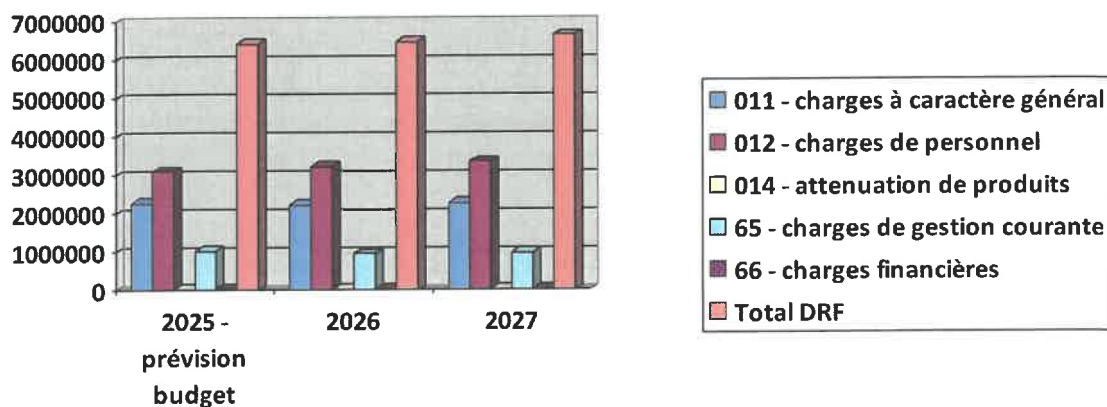
#### **Mutualisation avec la Communauté de Communes Flandre Lys**

- Adhésion au groupement de commandes ;
- Adhésion aux services mutualisés urbanisme ;
- Mise en réseau des bibliothèques (l'esperluette) ;
- Prise en charge de la contribution au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal – 130 000 € pour Estaires) ;
- Transfert de compétences GEMAPI – Eau potable et assainissement ;
- Transfert de compétences de la voirie (chaussée uniquement) ;

**B/Evolution des dépenses réelles** (les mouvements réels de la balance générale)

Désignations	2025 Prévision budget	2026	2027
011 - Charges à caractère général	2 268 000 €	2 213 000 €	2 258 000 €
012 - Charges de personnel	3 100 000 €	3 222 000 €	3 349 000 €
014 – Atténuation de produits	40 000 €	40 000 €	40 000 €
65 - charges de gestion courante	1 022 000 €	950 000 €	970 000 €
66 - charges financières (hors ICNE)	51 000 €	42 000 €	33 000 €
<b>Total des DRF</b>	<b>6 441 000 €</b>	<b>6 467 000 €</b>	<b>6 650 000 €</b>

**Projection des dépenses réelles de fonctionnement 2025 - 2027**





## **C/Evolution des recettes réelles de fonctionnement 2025 -2027 :**

La collectivité doit faire face à une évolution des recettes beaucoup moins importante que l'évolution des dépenses.

Sur la période 2021 à 2024 les recettes de fonctionnement ont évolué de 9,35 € contrairement aux dépenses de fonctionnement qui ont évolué de 21%. L'effet ciseau commence à se faire ressentir.

Les principales ressources de la commune d'Estaires sont celles qui proviennent de la fiscalité. Le parti pris pour les années 2025-2027 est une évolution des recettes de 2% en moyenne.

On constate depuis le dernier trimestre 2024 une baisse de fréquentation des services au famille. Cette baisse de fréquentation s'explique par la baisse de la natalité en général. Une fermeture de 1 classe est envisagée.

### **Evolution des atténuations de charges (remboursement sur rémunération du personnel) - chapitre 013**

- Prise en compte des remboursements assurance « risques statutaires » 2025 - 2026 -2027.
- Prise en compte des évolutions des congés de maternité, longue maladie (4 agents) ;

### **Evolution des ventes de produits – chapitre 70**

La collectivité prévoit une évolution des recettes du chapitre 70 de 2 % / an (2025 à 2027) par rapport aux prévisions budgétaires 2024. Cette diminution tient compte la baisse de fréquentation des services aux familles. Néanmoins, il est également tenu compte :

- De la révision des tarifs pour l'accès aux activités périscolaires, restauration scolaire, école de musique... de 2% ;
- Du maintien des produits des services du multi accueil ;
- Du maintien des droits de place cimetière ;

### **Evolution des dotations – subventions et participation – chapitre 74**

Evolution de la dotation forfaitaire en fonction de l'évolution de la population et prise en compte de l'écrêtement. Il est prévu une stagnation de la DGF.

- Maintien de la DSR – Dotation de Solidarité Rurale et de la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) ; Quid de la modification, suite la suppression de la taxe d'habitation, des indicateurs de l'effort fiscal et du potentiel financiers servant de base au calcul des dotations ;
- Recettes liées à la récupération du FCTVA entretien voirie (trottoirs) et bâtiment (loi de finances) ;
- Poursuite de la diminution en 2025 de la DC RTP et FDTP participations du département ;
- Maintien de la participation de la CAF – prestation de services des activités périscolaires, ACM, accueils jeunes et multi-accueil et prise en compte des activités plan mercredi – la CAF s'engage à maintenir ses prestations sur la base de la précédente CTG dans le cadre de la nouvelle contractualisation de la



nouvelle Convention Territoriale Globale. La CAF prévoit de bonifier de 10 % la part du bonus et territoire.

- Prise en compte de la participation de l'Etat au financement des contrats PEC (prise en charge par l'Etat des contrats PEC à hauteur de 35 % à 65 % selon les critères) – forte diminution de la prise en charge des contrats PEC ;
- Dotation pour les titres sécurisés : 9 000 €/an

### **Evolution des impôts et taxes - chapitre 73**

- Evolution des bases fiscales prévue par la loi de finances pour 2025 : +1,7 % sur les 3 taxes (TFPB – TFPNB – TH). La collectivité s'engage à maintenir les taux d'imposition. Prise en compte des nouvelles constructions et évolution des produits de 1,5 % /an (2025 - 2026 - 2027) ;
- Diminution de l'Attribution de compensation CCFL liée au transfert de compétence Assainissement (-130 000 €) ;
- Prise en compte de la DSC allouée par la CCFL (452 000 €) pour 2025 – 2026 - 2027 ;

L'effondrement du marché immobilier aura des conséquences directes sur les droits de mutation. La collectivité souhaite rester prudente et prend le parti de diminuer la recette de -7% par rapport à 2024 : - 15 000 €

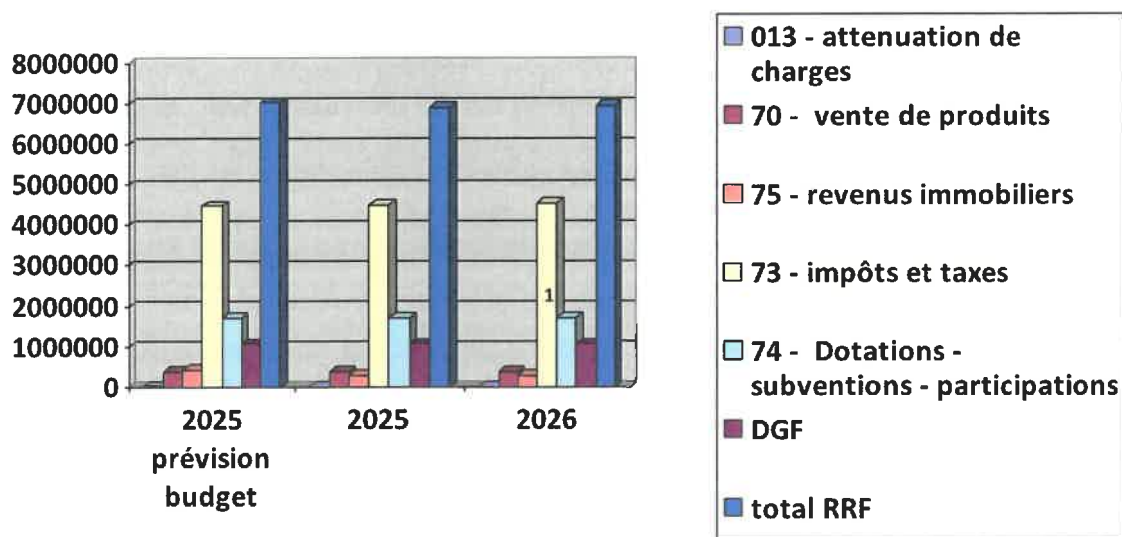
### **Evolution des autres produits de gestion courante - chapitre 75**

- Occupation des salles de sports par les collèges et lycées ;
- Maintien du loyer du bail gendarmerie – bail renouvelé jusqu'en 2026 ;
- Actualisation du loyer concernant le bail commercial avec la poste en fonction des indices INSEE ;
- Bail de location en cours – révision des loyers en fonction de l'IRL soit :
  - Maison 23 rue du Collège ;
  - Location de 11 garages rue du Collège et 5 garages Résidence Louise de Marillac ;
  - Location du Presbytère ;
  - Remboursement des assurances intégré au chapitre 75 dans le cadre de la M57 (140 000 € attendus – remboursement dégâts suite sécheresse au 23 B rue du Collège)

## D/Evolution des recettes réelles de fonctionnement 2024 -2026

Désignations	2025 Prévision budget	2026	2027
013- atténuation de charges	38 000 €	7 500 €	7 500 €
70 - Ventes de produits – prestations de service	380 000 €	388 000 €	395 000 €
75 – autres produits de gestion courante	430 000 €	290 000 €	290 000 €
73 - Impôts et taxes	4 465 000 €	4 505 000 €	4 545 000 €
74 - Dotations – subventions - participations	1 707 000 €	1 707 000 €	1 707 000 €
<i>Dont DGF (Dotation forfaitaire - DSR – DNP)</i>	1 074 000 €	1 074 000 €	1 074 000 €
<b>Total des RRF</b>	<b>7 020 000 €</b>	<b>6 897 500 €</b>	<b>6 944 500 €</b>

### Evolution des recettes réelles de fonctionnement 2025 -2027

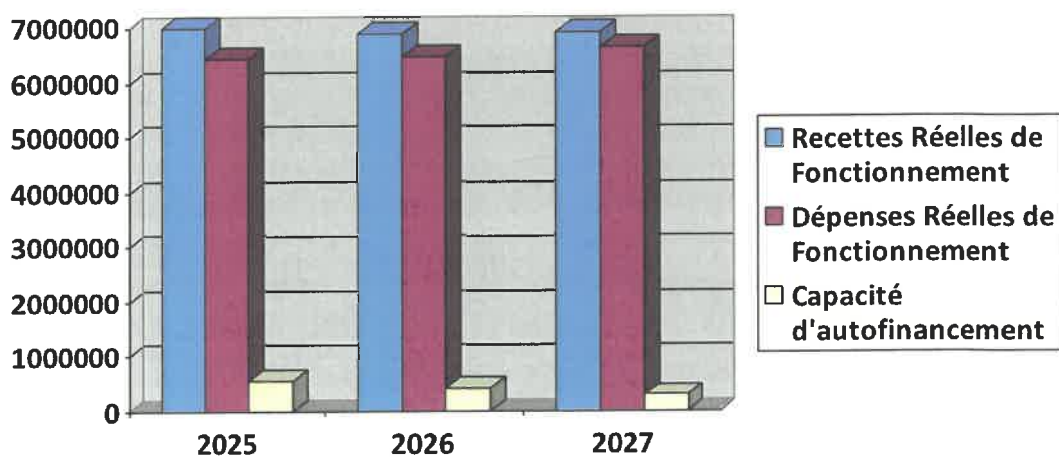


## E/ Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement – Evolution de la capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement permet de définir la capacité à investir. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être affectées à la part d'investissement.

	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> <b><u>Prévision budget</u></b>	<b>dépenses réelles de fonctionnement</b> <b><u>Prévision budget</u></b>	<b>capacité d'autofinancement</b>
2025	7 020 000 €	6 441 000 €	579 000 €
2026	6 897 500 €	6 467 000 €	430 500 €
2027	6 944 500 €	6 650 000 €	294 500 €

### Evolution de la capacité d'autofinancement 2025-2027



## D/ Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement – Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette 2018- 2024

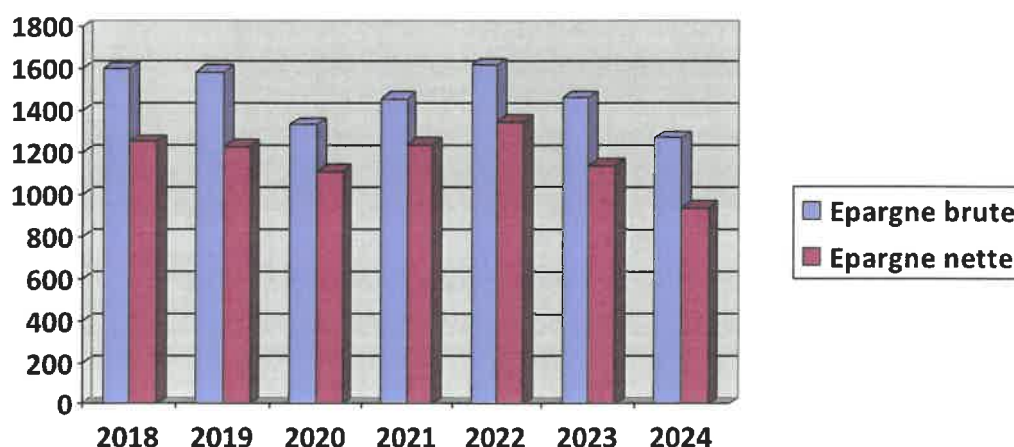
Les épargnes brute et nette permettent de déterminer la santé financière de la collectivité et sa capacité à se désendetter.

L'épargne brute est basée sur l'excédent des recettes réelles de fonctionnement, déduction faite des dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette : c'est l'épargne brute déduction faite du remboursement du capital de la dette.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute (RRF - DRF)	1 596 k€	1570 k€	1334 k€	1455 k€	1374 k€	1462 k€	1269 k€
Ratios épargne brute (EB/RRF)	26,1%	25,20%	22,41%	23,02%	20,67%	21,21 %	18,04 %
Epargne nette (EB - Capital de la dette)	1251 k€	1215 k€	1108 k€	1239k€	1036k€	1136 k€	938 k€
Ratios d'épargne nette	20,4%	19,5%	18,61 %	19,60 %	15,58%	16,48 %	13,33 %

### Evolution de l'épargne brute/nette



**Epargnes brute et nette - Ratios : échantillon de comparaison - année de référence 2023 – source la banque postale**

	<b>Estaires</b>	<b>Echantillon</b>
<b>Epargne brute en €/habitant (<i>hors cession</i>)</b>	<b>221</b>	<b>221</b>
Remboursement du capital courant en € / habitant	49	82
<b>Epargne nette en €/habitant (<i>hors cession</i>)</b>	<b>185</b>	<b>122</b>
Taux d'épargne brute	22%	15,7%
Taux d'épargne nette	17,4%	9,4%





---

# **VII/ETAT ET GESTION DE LA DETTE**

---





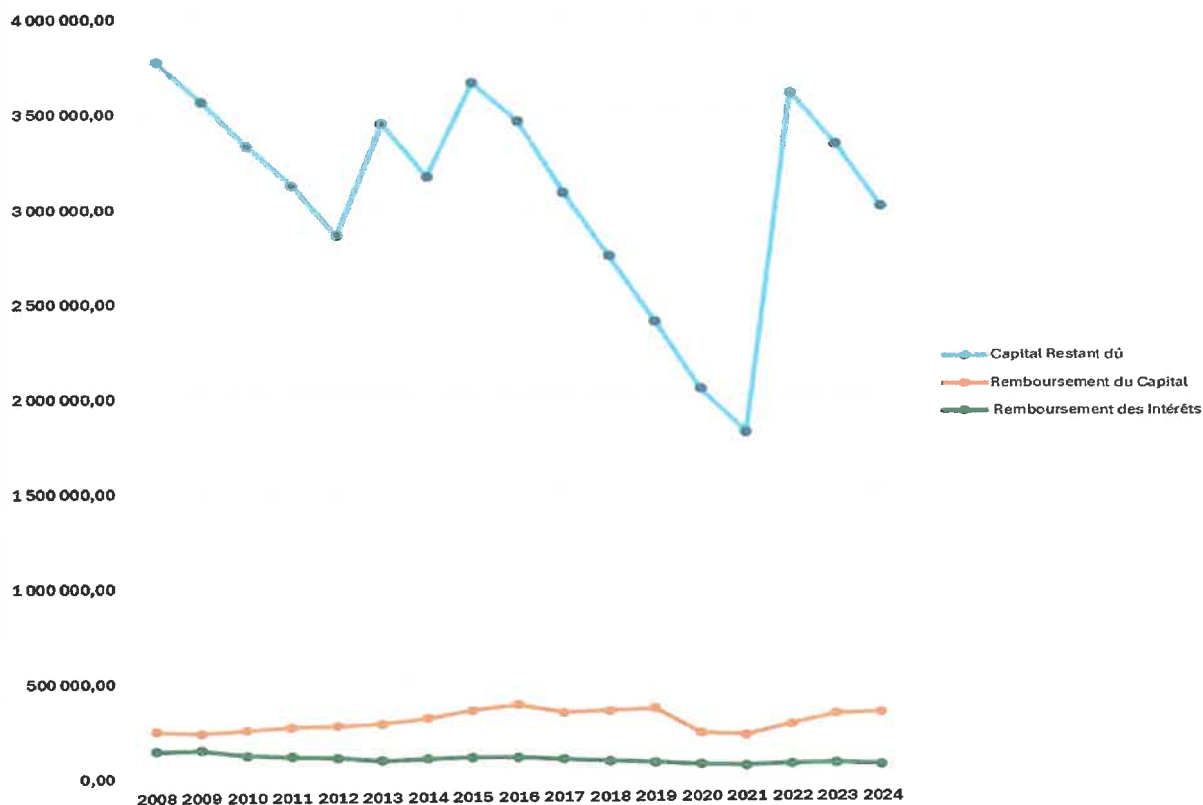
## 1/ Etat de la dette

La Ville est en bonne situation financière. Elle prévoit de se désendetter et n'envisage pas de recourir à l'emprunt d'ici 2026. Elle dispose d'une capacité financière suffisante pour autofinancer le programme pluriannuel d'investissement.

### EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Capital Restant dû	Remboursement du	Remboursement des Intérêts	Frais	TOTAL
2008	3 771 497,36	242 647,77	138 865,48	0,00	381 513,25
2009	3 558 349,59	232 167,44	144 366,95	0,00	376 534,39
2010	3 326 182,15	248 009,12	114 924,31	0,00	362 933,43
2011	3 119 088,03	263 409,04	108 873,01	0,00	372 282,05
2012	2 855 678,99	269 307,73	101 441,80	0,00	370 749,53
2013	3 441 371,26	279 109,51	88 279,38	1 275,00	368 663,89
2014	3 162 261,75	308 331,63	95 636,60	0,00	403 968,23
2015	3 653 930,12	350 531,37	102 732,37	0,00	453 263,74
2016	3 453 397,75	378 228,44	101 955,73	0,00	480 184,17
2017	3 075 169,32	336 598,92	90 856,04	0,00	427 454,96
2018	2 738 570,43	345 711,59	81 276,75	0,00	426 988,34
2019	2 392 858,88	355 165,19	71 389,12	0,00	426 554,31
2020	2 037 693,70	226 970,79	61 215,69	0,00	288 186,48
2021	1 810 722,95	215 994,86	54 561,48	0,00	270 556,34
2022	3 594 728,01	270 936,24	63 652,32	0,00	334 588,56
2023	3 323 791,66	326 063,14	68 704,89	0,00	394 771,01
2024	2 997 728,52	331 383,06	60 084,81	0,00	391 467,86

Evolution de la dette 2008 - 2024

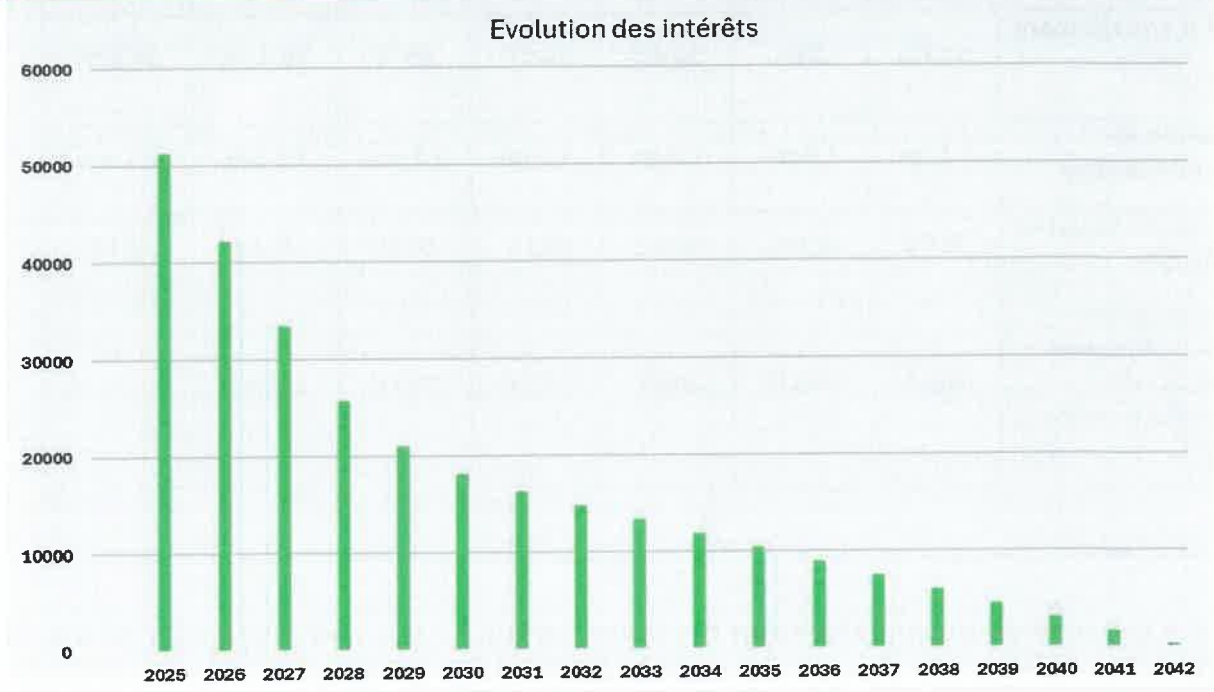
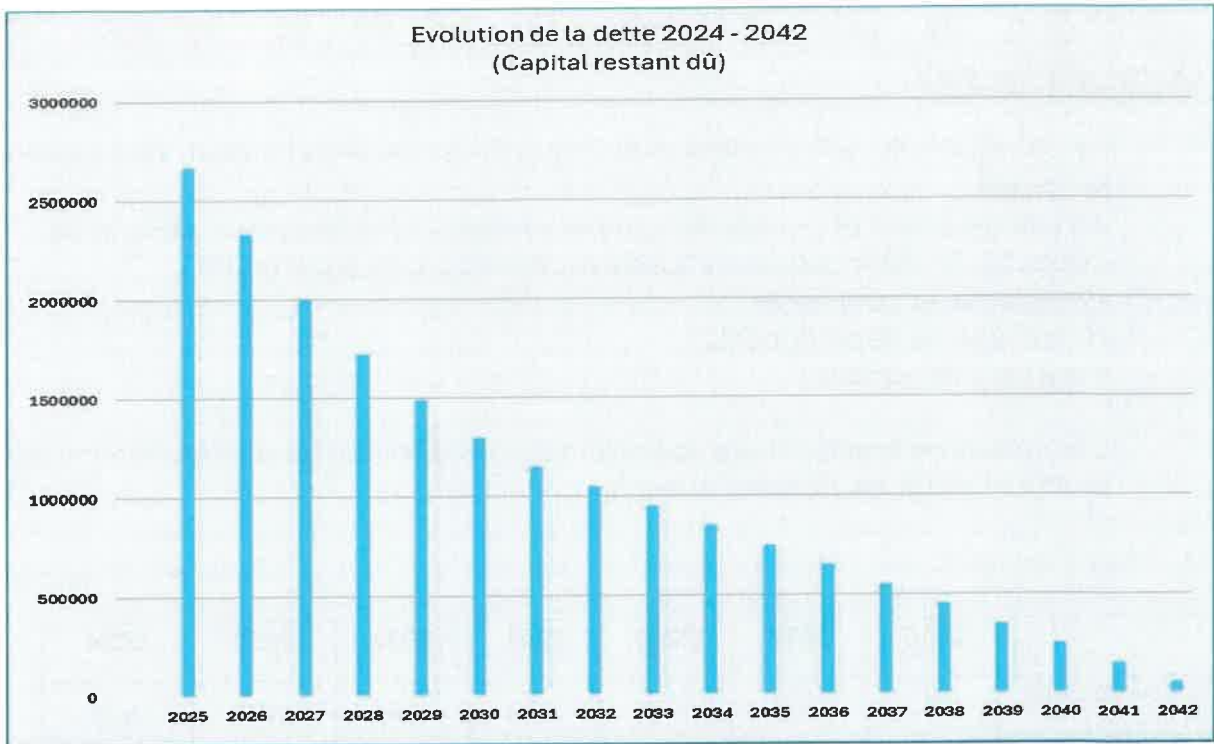


## Ratios de désendettement : échantillon de comparaison - année de référence 2023 – source la banque postale

	<b>Estaires</b>	<b>Echantillon</b>
Capacité de désendettement	<b>1,9 ans</b>	<b>3,8 ans</b>
Taux d'endettement	42,5 %	59,3 %
Taux de vieillissement théorique de la dette	10,9%	10,7%
Intérêts/dépenses de fonctionnement	1,2%	1,7%
Annuité/recettes réelles de fonctionnement	5,6%	7,8%

### **EVOLUTION DE LA DETTE au 1er janvier**

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2025	2 666 345,45	336 904,00	51 243,36	0,00	388 147,33
2026	2 329 441,45	327 634,16	42 187,61	0,00	369 821,75
2027	2 001 807,28	283 582,33	33 389,16	0,00	316 971,47
2028	1 718 224,95	228 185,66	25 754,36	0,00	253 940,00
2029	1 490 039,29	195 052,26	21 014,33	0,00	216 066,57
2030	1 294 987,03	144 987,03	18 083,17	0,00	163 070,46
2031	1 150 000,00	100 000,00	16 242,50	0,00	116 242,50
2032	1 050 000,00	100 000,00	14 782,50	0,00	114 782,50
2033	950 000,00	100 000,00	13 322,50	0,00	113 322,50
2034	850 000,00	100 000,00	11 862,50	0,00	111 862,50
2035	750 000,00	100 000,00	10 402,50	0,00	110 402,50
2036	650 000,00	100 000,00	8 942,50	0,00	108 942,50
2037	550 000,00	100 000,00	7 482,50	0,00	107 482,50
2038	450 000,00	100 000,00	6 022,50	0,00	106 022,50
2039	350 000,00	100 000,00	4 562,50	0,00	104 562,50
2040	250 000,00	100 000,00	3 102,50	0,00	103 102,50
2041	150 000,00	100 000,00	1 642,50	0,00	101 642,50
2042	50 000,00	50 000,00	273,75	0,00	50 273,75
					<b>2 956 658,66</b>



## 2/Evolution du taux d'endettement et de sa capacité de désendettement

Il s'agit d'un ratio de solvabilité et de capacité de désendettement, il est exprimé en année.

Afin de gérer les cas considérés comme « limites », la loi prescrit un plafond de capacité de désendettement (dette rapportée à l'épargne brute) :

- 12 ans pour les communes
- 10 ans pour les départements
- 9 ans pour les régions

Ces valeurs ne traduisent pas spécialement des situations de surendettement qui se situent plutôt de 15 ans à 20 ans.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette en k€ au 31/12	2392	2037	1810	3594	3323	2997	2666
<b>Taux d'endettement</b> (encours de la dette/RRF)	<b>39,9%</b>	<b>33%</b>	<b>30,4%</b>	<b>25,2%</b>	<b>50 %</b>	<b>42,47%</b>	<b>37,88%</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>1,5 an</b>	<b>1,3 an</b>	<b>1,3 an</b>	<b>1,3 an</b>	<b>2,3 ans</b>	<b>2,2 ans</b>	<b>2,1 ans</b>
Encours de la dette / habitant	366 €	310 €	277 €	243 €	504 €	452 €	401 €
<b>Endettement par habitant /Moyenne nationale des communes de même strate</b>	<b>885 €</b>	<b>754 €</b>	<b>804 €</b>	<b>677 €</b>	<b>780 €</b>	<b>1038 €</b>	

**NB /La capacité de désendettement moyenne nationale des communes est de 3,9 ans en 2024**



---

**VIII/PROGRAMME  
PLURIANNUEL  
D'INVESTISSEMENT**

---



## **PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025 – 2027**

La démarche ambitieuse de la collectivité se traduira par la poursuite, voire l'intensification, des investissements en faveur des habitants et entreprises d'Estaires, de son attractivité et de son dynamisme économique, culturel, social, environnemental et sportif. Facteur d'emplois, l'investissement municipal sur le territoire prendra plusieurs formes :

Les investissements pris en charge, « directement », au titre du budget principal de la collectivité. La prospective financière permet de prévoir aux futurs comptes administratifs près de 850 000 €/an, d'excédent, en moyenne sur la période 2025/2026. Les crédits inscrits au budget 2025 devront permettre une telle réalisation.

Les investissements pris en charge « indirectement » par la Communauté de Communes Flandre Lys, notamment en matière de voirie. Une enveloppe sera consacrée pour les travaux de réfection de voirie principalement liés aux travaux de requalification du centre-ville. Les rues concernées pour la période 2025/2026 sont les suivantes :

- Rue du Courant
- Rue Delmort
- Rue des Récollets
- Rue Emile Roche
- Places Foch et Hôtel de Ville

Les fonds de concours intercommunaux disponibles pour le mandat 2020 – 2026 pour la commune d'Estaires représentent un montant total de 4 381 706 €. L'enveloppe restant disponible pour la commune d'Estaires pour 2025 - 2026 est de 622 152 €. Tous les crédits restant encore disponibles ont d'ores et déjà été fléchés pour 2025.

Les résultats de clôture de l'année 2024 permettent de poursuivre le programme d'investissement ambitieux et des projets d'envergures qui concourent à l'attractivité et au dynamisme de la Ville.

Les axes principaux sont portés sur la redynamisation du centre-ville et l'attractivité du territoire.

La commune poursuit sa transformation de son centre-ville par la résorption des friches et grâce à la requalification du centre-ville.

## Projet d'investissement 2025-2026

### 1/ Restes à réaliser 2024 :

<b>Reste à réaliser</b>	<b>1 137 837</b>
<i>MO parking paysagé Ilot de fraîcheur</i>	3 900
<i>MO Parking paysagé COUPET</i>	11 686
<i>MO Parking CHD</i>	9 600
<i>MO Parking Skate Park</i>	28 267
<i>MO - requalification centre-ville</i>	133 214
<i>MO alarme incendie Millenium</i>	10 132
<i>MO Eglise AOR</i>	3 132
<i>MO salle des sports AOR</i>	11 210
<i>MO Mise en valeur Hotel de Ville</i>	21 036
<i>Travaux bâtiments scolaires (toitures pergaud - menuiseries Pergaud - portier vidéo prévert)</i>	93 191
<i>Bâtiments culturels et sportifs (remplacement portes CHD - Toitures école de musique - résine colorée city parc watine - caméra Salle des tulipes)</i>	58 012
<i>travaux extension du cimetière</i>	167 783
<i>Travaux Aménagement parking paysager rue Lille</i>	61 265
<i>Travaux Eclairage public</i>	475 079
<i>Chalets de Noël</i>	24 800
<i>Achat de matériels divers</i>	21 008



## 2/ Projets d'investissement 2025 - 2026 :

<b>TOTAL des projets d'investissement 2025 - 2026</b>	<b>7 339 075 €</b>
Travaux de requalification du centre-ville - phase 1 - Place Foch + avenant MO et avenant travaux	3 007 003 €
Aménagement d'un Skate Park + city + avenant MO	567 000 €
Aménagement d'une médiathèque caméo + MO	400 000 €
Création d'un parking garages Coupet	564 000 €
Rénovation du parking CHD	290 000 €
Eglise : remplacement des menuiseries sacristie	50 000 €
Hôtel de ville : Mise en valeur de l'hôtel de ville en éclairage	220 000 €
Cimetières : reprise de concessions	33 408 €
Hôtel de Ville : travaux de forage cave	4 800 €
Voirie : réfection des trottoirs : Rue Pasteur, Julien Perche Jules Ferry	300 000 €
Base clorolys : création d'une aire de retournement	50 000 €
Police Municipale – Création d'un bureau de police + MO	18 000 €
Millenium/Pergaud : Installation d'une alarme incendie + SSI	120 000 €
Complexe Henri Durez : travaux de confortement –Remplacement des menuiseries + rideaux	62 000 €
Terrain synthétique de foot : Installation d'une tribune + installation d'un pare ballon	40 000 €
Ecole Pergaud : installation d'un interphone vidéo + acquisition équipement matériels pédagogiques	24 000 €
Travaux suite sécheresse logement 23B rue du Collège	76 000 €
Remplacement des chéneaux salle des tulipes	8 000 €
Travaux Eclairage public - Remplacement des LED - Tranche 3	575 000 €
Travaux de voirie et aménagement de voirie divers (glissières de sécurité entrée de ville + agt de sécurité rue du Trou Bayart	25 000 €
Plantation arbres	15 000 €
Aménagement de jeux pour enfants (jardins Ochtrup – Quartiers : Joubarbes, Pasteur, Busseroles – résidence les Moulins...)	40 000 €
Création d'une liaison douce reliant Estaires /Neuf Berquin	99 864 €
Acquisition de matériels divers pour les services techniques (outils – tables – chaises...) – service entretien (autolaveuses)	23 000 €
Acquisition d'un véhicule sans permis	11 000 €
Acquisition de matériels divers informatiques – téléphonies – logiciels - copieurs	40 000 €
Vidéo protection : installation de nouvelles caméras	15 000 €
Acquisition de matériels divers petite enfance – rénovation de la cuisine	26 000 €
Acquisition de matériels divers	15 000 €
Acquisition des hangars rue de Lille et de la prairie – (EPF)	200 000 €
Acquisition locaux Caméo pour futur Médiathèque	420 000 €

Remboursement du capital de la dette 2025 – 2026 :

668 187 €

**TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT (RAR et projets)**

**9 145 099 €**

## RECETTES ATTENDUES ci-après détaillée

1/ Cession du caméo à FOH	420 000 €
2/ Subventions d'investissement attendues	2 127 467 €
3/ Dotation aux amortissements 2025 -2026	500 000 €
4/ Taxe d'aménagement 2025 - 2026	160 000 €
5/ FCTVA 2025	400 000 €
6/ FCTVA – projets ci-dessus	1 387 000 €
<b>TOTAL DES RECETTES :</b>	<b>4 994 467 €</b>
7/ Déficit cumulé d'investissement – Résultat de clôture 2024 :	- 487 315 €
8/ Virement à réaliser de la section de fonctionnement :	4 637 947 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b><u>9 145 099 €</u></b>

Recettes attendues							
Cessions du patrimoine							
Vente CAMEO							420 000,00
<b>TOTAL CESSION IMMOBILISATION</b>							<b>420 000,00</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT							
RAR (484 208,13) Travaux Centre ville - tranche 1 Place place foch / ccfl /FDC Mandat (2020-03/75 €) <b>Obtenu 837124,75 + 272980,86 €</b>							858 968,19
RAR Travaux Centre ville - tranche 1 Place place foch / ccfl /FDC Tourisme - <b>obtenu 162875,25</b>							203 142,25
RAR Construction salle de sport - subvention DSIL 139472							27 894,40
RAR Eclairage public - FDC (2020-03/75 €) à solliciter sur une dépense HT 1000 000€ - obtenue 247000							163 499,60
RAR Création 1 Playground Basket - FFB obtenue/							15 000,00
RAR Travaux Ilot de fraîcheur - Fond de Concours obtenu (160649,75)							112 455,25
RAR rénovation énergétique des équipements sportifs DETR obtenue							18 260,82
RAR Subvention PTS - Salle 2 nouvelle salle de sports (200 000) - obtenue							50 000,00
RAR FONDS VERTS - Eclairage public (306 000 €) - obtenue							260 100,00
RAR démolition ferme coupet (acquisition - démolition - parking) - subv ccfl obtenue							71 685,00
aménagement parking coupet - subv DSIL obtenue							93 259,00
skate park + city - subv région obtenue							50 000,00
RAR terrain multisports quai du rivage FDC Tourisme obtenu (76 475 €)					76475		36 208,67
Extension du cimetière FDC Fusionné sollicité 147236,92 €							148 994,52
subvention matériels pédagogiques école pergaud							18 000,00
<b>TOTAL SUBVENTIONS A PERCEVOIR EN 2025</b>							<b>2 127 467,70</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS 2025 - 2026</b>							<b>2 127 467,70</b>

